

CHS-CT du 8 juin 2021

" PHASE 3 DU DECONFINEMENT "

Dans le cadre de l'amélioration de la situation sanitaire, et des directives gouvernementales, le Conseil Départemental 13 est en mesure d'appliquer la phase 3 du déconfinement à compter du 8 juin 2021.

FO tient avant tout à saluer l'investissement et le travail accompli par l'ensemble des agents de notre collectivité, qui ont permis de maintenir la continuité du service public de proximité sur notre territoire jusqu'à ce jour !

Agents Vulnérables placés en AEA ou en télétravail

Aucun changement n'est prévu à ce jour concernant les agents vulnérables placés en AEA ou en télétravail ! Les textes actuels ne prévoient « aucune remise en cause ou modification du régime spécifique applicable aux agents vulnérables ».

Assouplissement du télétravail

À compter du 9 juin et jusqu'au 31 août 2021, les agents pourront être placés en télétravail jusqu'à **3 jours par semaine** pour exercer leurs missions.

À compter du 1^{er} septembre 2021, le télétravail réglementaire (pérenne), tel qu'il a été acté au CT du 24 septembre 2020 au sein de notre collectivité s'appliquera, soit **jusqu'à 2 jours maximum par semaine**, en fonction des missions exercées et des besoins du service. Un **minimum de présence de 2 jours sur site** devra être assurée.

Garde d'enfant de moins de 16 ans

Les agents contraints d'assurer la garde de leur enfant en cas de fermeture de l'établissement d'accueil, seront soit placés en télétravail ou en AEA.

Vaccination des agents

TOUT AGENT DE LA COLLECTIVITE A LA POSSIBILITE DE SE FAIRE VACCINER DURANT SA JOURNEE DE TRAVAIL !

- Agents en présentiel : vous devez badger en départ et retour mission.
- Agents en télétravail : la régularisation sera assurée par votre gestionnaire chronogestor.

Vous pouvez vous rendre dans le centre de vaccination de votre choix !

**POUR LA DÉFENSE DE MES INTERETS
J'ADHERE A FORCE OUVRIERE**

Bureau B 3106 (Nord) 04 13 31 19 80 syndicat.fo@departement13.fr

Nicolas VALLI – secrétaire général

52 AV DE ST JUST
13256 MARSEILLE
CEDEX 20
3^{ème} étage
B 3106

04 13 31 19 80

04 13 31 24 25

syndicat.fo@departement13.fr

www.focd13.fr